

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 5 février 2014 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire  
M. Carl Robichaud, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. François Audet, conseiller  
M. Ghislain Bélanger, conseiller  
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais directeur général adjoint.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

140201

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil approuve le procès-verbal du 8 janvier 2014 de même que les procès-verbaux de correction.

Adopté

#### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, directeur général de la municipalité, apporte une correction au règlement numéro 13-256 de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, en date du 11 novembre 2013, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

La résolution 131128 se lit comme suit :

«1. Le conseil adopte le second projet de règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 05-160 «Plan d'urbanisme»» et portant le numéro 13-256.

Adopté»

Or, on devrait lire :

«1. Le conseil adopte le projet de règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 05-160 «Plan d'urbanisme»» et portant le numéro 13-256.

Adopté»

J'ai dûment modifié le règlement numéro 13-256 en conséquence.

Signé à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 17 janvier 2014.

Le directeur général  
Denis Labbé, B. urb., g.m.a.

### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, directeur général de la municipalité, apporte une correction à la résolution n° 131007 de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, en date du 30 septembre 2013, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

Le point 3 de résolution 131017 se lit comme suit :

«3. Le conseil autorise le paiement des frais requis pour la demande d'autorisation au montant de 548 \$.  
Adopté»

Or, on devrait lire :

«3. Le conseil autorise le paiement des frais requis pour la demande d'autorisation au montant de 553 \$.  
Adopté»

J'ai dûment modifié la résolution en conséquence.

Signé à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 30 janvier 2014.

Le directeur général adjoint  
Nicolas St-Gelais

140202

### **DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 368 716,35 \$ et celui des revenus de 107 740,88 \$ pour le mois de décembre 2013 sont approuvés tels que présentés.  
Adopté

### **RAPPORT DU MAIRE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

140203

### **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a appliqué au «Programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales» (PIIRL) et a été acceptée;

ATTENDU que la MRC, dans le cadre de ce plan d'intervention, doit identifier ses routes prioritaires les plus déterminantes pour le développement et la vitalité de son territoire;

ATTENDU que la reconnaissance de ce réseau doit être effectuée suite à une analyse basée sur des critères permettant une sélection des routes les plus stratégiques;

ATTENDU la recommandation de la direction de la MRC relative aux critères devant servir à l'évaluation des routes prioritaires de la MRC;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que les critères d'évaluation suivants devant servir à identifier les routes prioritaires les plus déterminantes pour le développement de la MRC soient acceptés avec le système de pointage proposé :

«Grille retenue par le conseil»

2. Que l'analyse des routes prioritaires soit effectuée par un comité technique formé de trois maires, de Clément Fillion, Christian Noël, Gaétan Patry, Dominique Dufour et Sébastien T. Lemieux.

3. Qu'une recommandation du réseau prioritaire à retenir soit soumise, pour décision, à la séance du Conseil de la MRC de Bellechasse du 19 février prochain.

Adopté

Élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Étape 3 : Désignation des routes prioritaires de Bellechasse

**Critères de sélection des routes essentielles à l'activité socio-économique de la région**

<b>Accès à des infrastructures d'importance socio-économique telles que :</b>	<b>PTS</b>
Centre touristique ou récréatif	15
Équipement ou parc industriel	15
Équipement municipal à vocation régionale (Aréna, MRC, LET, Etc.)	10
Établissement public régional (École secondaire, centre de santé, Etc.)	10
Carrière / sablière	10
<b>Liaison inter-municipale majeure entre plusieurs municipalités</b>	10
<b>Liaison majeure pour atteindre une route sous la responsabilité du MTQ</b>	10
<b>Route reconnue pour l'importance de son débit journalier</b>	10
<b>Importance du trafic lourd</b>	10

140204

RAPPORT DES DÉPENSES – PROGRAMME D'AIDE À  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2013

CONSIDÉRANT que le ministre délégué au Transport M. Sylvain Gaudreault a confirmé à la municipalité une subvention maximale de 14 000 \$ pour des travaux d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un cout total des travaux de 178 829,05 \$ et joint à la présente, copie des pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

2. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Charles et que le dossier de vérification a été constitué.  
Adopté

AVIS DE  
MOTION

Je, Ghislain Bélanger, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 09-216 «Règlement de tarification municipale pour des biens et services» sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Ghislain Bélanger, conseiller

140205

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier ;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil demande à la députée de Bellechasse M<sup>me</sup> Dominique Vien, une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'aide à la voirie urbaine et rurale.

2. Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui que la municipalité investit pour maintenir son réseau routier en état.  
Adopté

140206

SUBVENTIONS EN LOISIRS

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 4 000 \$ pour le hockey mineur de Bellechasse.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 2 000 \$ pour le Club de patinage artistique.

3. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 3 000 \$ au journal Au fil de la Boyer.

4. Le conseil autorise le versement d'une subvention au comité Les Amis du parc riverain de la Boyer au montant de 2 500 \$ pour la tenue des activités au parc riverain.

5. Le conseil autorise le versement des subventions suivantes à Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. :

Piscine	4 000 \$
Terrain de jeux	8 000\$
Terrain de balle	2 000 \$
Terrain de soccer	<u>2 000 \$</u>
Sous-total	16 000 \$
TPS	800 \$
TVQ	1 596 \$
TOTAL	<u>18 396 \$</u>

Adopté

140207

**INSCRIPTION**  
**SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC**

Il est proposé par François Audet

**ET RÉSOLU CE QUI SUIE:**

1. Le conseil autorise M. Gilles Labrie, directeur des Travaux publics, à participer au congrès Réseau Environnement 2014 qui se tiendra à Québec les 11 et 12 mars 2014.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.

Adopté

140208

**SOUPER CHEVALIERS DE COLOMB**

Il est proposé par Vincent Fortier

**ET RÉSOLU CE QUI SUIE :**

1. Le conseil autorise la tenue du souper des Chevaliers de Colomb à l'aréna et autorise le versement d'une contribution financière pour couvrir les frais de location de l'aréna et du grilleur, sous réserve de la disponibilité de la salle et du grilleur à cette fin.

2. Le conseil permet l'activité en vertu du règlement n° 99-098 «Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics».

Adopté

140209

TRAITEMENT DU PERSONNEL

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil approuve le rapport des modifications apportées au traitement du personnel en date du 5 février 2013, le tout étant rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Adopté

140210

VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT qu'il y a des comptes de taxes impayées et que le conseil doit procéder à la perception des sommes qui lui sont dues ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise la mise en vente pour taxes des matricules suivants :

7182 42 3197

7182 43 0465

7182 60 6583

2. Le directeur général est autorisé à ajouter les taxes scolaires échues à la liste qu'il a reçue de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour la mise en vente pour taxes par la commission scolaire.

3. Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à participer à la vente pour taxes impayées et à enchérir conformément aux dispositions du Code municipal.

Adopté

140211

NOMINATION – CONCILIATEUR ARBITRE

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désigne M. Paul Blais, directeur du service d'inspection régionale, pour tenter de régler les mésententes en vertu de l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

Adopté

AVIS DE  
MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 11-231 «Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

140212 RAPPORT D'APPROBATION – SOCIÉTÉ D'HABITATION

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le rapport d'approbation budgétaire daté du 1<sup>er</sup> novembre 2013, lequel prévoit des revenus de 118 883 \$ et une contribution de la Société d'habitation du Québec de 2 618 \$ et de la municipalité de 291 \$ au déficit de l'Office municipal d'habitation.  
Adopté

140213 FORMATION  
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Lynda Carrier

1. Le conseil autorise MM. Nicolas St-Gelais et Dominic Roy à participer à l'activité de perfectionnement portant sur les rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.  
Adopté

140214 FORMATION EN LIGNE  
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise M. Nicolas St-Gelais à suivre le programme de formation en ligne de l'ADMQ, incluant l'activité introductive et 3 des cours présentés dans la programmation 2014 des cours en ligne.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'ouverture de dossier, de vérification technique et de licence de 95 \$ ainsi que les frais d'inscription de 820 \$.  
Adopté

140215 INSCRIPTION  
SOIRÉE HOMMAGE À LA RELÈVE AGRICOLE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise M. Dominic Roy à participer à la soirée hommage à la relève agricole qui se tiendra à Saint-Henri le 7 février 2014.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 25 \$ et le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives au directeur général.  
Adopté

140216 POSTE CANADA

Il est proposé par Lynda Carrier

ATTENDU que le gouvernement fédéral permet à Poste Canada de fermer des bureaux de poste publics malgré le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste des régions rurales ou des petites villes;

ATTENDU que, selon le *Protocole du service postal canadien*, Poste Canada doit aviser les collectivités au moins un mois à l'avance de son intention de fermer, de déménager ou de regrouper leurs bureaux de poste et examiner des options qui tiennent compte de leurs préoccupations;

ATTENDU qu'un mois est une période trop courte pour permettre à toute une collectivité de discuter au moins un mois à l'avance de son intention de fermer, de déménager ou de regrouper leur bureau de poste et examiner les options qui s'offrent à elle;

ATTENDU que le Protocole du service postal canadien ne prévoit pas suffisamment de moyens de discuter de la fermeture de son bureau de poste et d'examiner les options qui s'offrent à elle;

ATTENDU que les bureaux de poste publics lient les collectivités de ce vaste pays et aident ses habitants à surmonter les différences et la distance qui les séparent;

ATTENDU que les bureaux de poste publics jouent un rôle clé dans la vie sociale et économique de ce pays et fournissent aux collectivités et aux entreprises l'infrastructure dont elles ont besoin pour croître et prospérer;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse écrive à M. Steven Fletcher, ministre responsable de Poste Canada, et lui demande :

- 1) D'enjoindre Poste Canada à maintenir et à améliorer son réseau des bureaux de poste publics.
- 2) De consulter la population et ses représentants élus, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le *Protocole du service postal Canadien*, notamment en modifiant le processus permettant d'apporter des modifications au réseau de points de vente au détail et de livraison.

Adopté

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général adjoint signifie qu'il y a des crédits disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.



140217

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 40.  
Adopté

Le directeur général adjoint

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

\*\*\*\*\*